Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261007-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
22 octobre 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Kévin PEURON, Laura GOHIN.

Absences excusées : Emilie CALLEWAERT (pouvoir à Eléonore KOGLER), Armelle RENAULT (pouvoir à Laura GOHIN).

Secrétaire de séance : Pascal LE GALL

2026/10/07

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DU PROJET DE DEMOLITION – CONSTRUCTION – RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BOD LANN

Par délibération du 18 juin 2024, le Conseil municipal de GLOMEL a mandaté la SEMBEREIZH pour l'accompagner dans son projet de rénovation de l'école Bod Lann pour lequel le CAUE avait réalisé une étude de faisabilité rendue eu printemps 2024.

Sur la base du programme établi avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, une consultation a été menée en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le groupement constitué autour du cabinet ATELIER 56S a été retenu et désigné le 30 juin 2025 pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Ce groupement a depuis, rendu l'avant-projet définitif (APD) lequel a fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal lors de la séance du 26 octobre 2026.

L'APD intègre les éléments de programme ainsi que les nécessaires mises au point déterminées après concertation avec les utilisateurs.

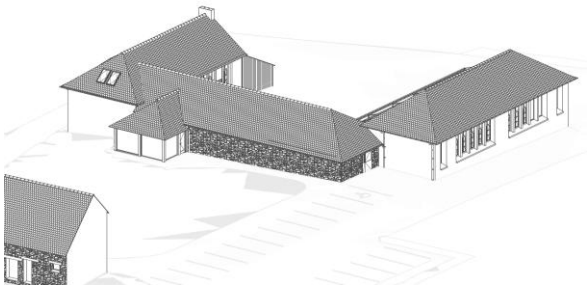
Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261007-DE

Le projet présenté en séance du Conseil municipal le 26 octobre 2026 prévoit les travaux suivants :

- La démolition du bâtiment de l'école situé en front de rue ;
- La rénovation de la partie conservée ;
- La reconstruction sur la même parcelle et attenant à l'école, d'un bâtiment neuf ;
- L'aménagement de la cour de récréation, du parking et des espaces extérieurs dans l'enceinte du groupe scolaire.

Monsieur le Maire présente quelques visuels du projet (perspective, plan de masse ...) :

<u>Etat actuel</u> :



<u>Après travaux</u> :





Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261007-DE



Le bâtiment comprenant les espaces maternelle, élémentaire et périscolaire totalisera environ 640 m^2 de surface plancher.
La reconstruction du groupe scolaire sur la parcelle existante nécessite sa relocalisation provisoire pendant la durée des travaux. Après étude des différentes options possibles, la commune a fait le choix d'héberger l'école au sein de la salle du lac.

Des travaux de réhabilitation thermique et d'étanchéité sont en cours à la salle afin de permettre cette délocalisation envisagée à la rentrée 2027. Le projet de l'école intègre les travaux d'aménagement intérieurs de la salle du lac et de sécurisation extérieure du site. Les travaux de réhabilitation thermique en cours font l'objet d'une opération à part spécifique.

Le budget prévisionnel du projet de démolition-construction-reconstruction en phase APD est évalué à 2 018 700 € HT (valeur 02/2026).

Budget prévisionnel d'opération (10/2026) - APD validé				
DEPENSES	**%**	**MONTANT HT**	**TVA 20%**	**BILAN EN € TTC**
TRAVAUX				
GROUPE SCOLAIRE BOD LANN (aménagement école provisoire compris) valeur 10/2024		1 960 425,17 €	392 085,03 €	2 352 510,20 €
TOTAL TRAVAUX (valeur 02/2026)		2 018 700,00 €	403 740,00 €	2 422 440,00 €
TOTAL TRAVAUX (valeur 10/2024)		1 960 425,17 €	392 085,03 €	2 352 510,20 €
ETUDES ET HONORAIRES				
Maîtrise d'œuvre (OPC compris)		253 000,00 €	50 600,00 €	303 600,00 €
Contrôle technique		13 434,00 €	2 686,80 €	16 120,80 €
Coordination CSPS		11 350,00 €	2 270,00 €	13 620,00 €
Assistance maîtrise d'ouvrage ou mandat		40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €
Diagnostics et études (géomètre, géotechnique, amiante...)	3,0%	58 000,00 €	11 600,00 €	69 600,00 €
TOTAL ETUDES ET HONORAIRES		375 784,00 €	75 156,80 €	450 940,80 €
DIVERS				
Assurances (DO/TRC)	3%	58 812,76 €	11 762,55 €	70 575,31 €
Frais de dossier (AAPC, reprographie....)		3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €
Frais de raccordement aux réseaux	0,3%	5 881,28 €	1 176,26 €	7 057,53 €
TOTAL DIVERS		68 194,03 €	13 638,81 €	81 832,84 €
ALEAS	10%	196 042,52 €	39 208,50 €	235 251,02 €
REVISIONS DE PRIX (estimation fin de travaux novembre 28)		250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL DEPENSES		**2 850 445,72 €**	**570 089,14 €**	**3 420 534,86 €**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261007-DE

Le planning prévisionnel synthétique de réalisation de l'opération est le suivant :

- Novembre 2026 : Dépôt du permis de construire
- Février 2027 : Consultation des entreprises
- Septembre 2027 : Démarrage des travaux
- Novembre 2028 : Livraison de l'équipement

Pour la dévolution des marchés, il sera procédé en marché à procédure adapté avec attribution des marchés en lots séparés, selon la décomposition ci-après :

LOT N° 01: Dépollution – Démolitions
LOT N° 02: Terrassement & VRD
LOT N° 03: Gros oeuvre
LOT N° 04: Charpente bois
LOT N° 05: Enduit extérieur
LOT N° 06: Couverture - Etanchéité
LOT N° 07: Menuiseries extérieures – Fermetures - Serrurerie
LOT N° 08: Menuiseries intérieures
LOT N° 08 bis: Cloisons autoportantes
LOT N° 09: Doublages - Cloisons
LOT N° 10: Plafonds suspendus
LOT N° 11: Revêtements de sols - Faïence
LOT N° 12: Peinture – Revêtements muraux - Nettoyage
LOT N° 13: Forage géothermie
LOT N° 14: Plomberie sanitaire – Chauffage géothermie - Ventilation
LOT N° 15: Electricité – Courants forts et faibles
LOT N° 16: Aménagements extérieurs

VU le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage daté du 05/07/2024, confiant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à SemBreizh sur le projet de rénovation de l'école primaire de GLOMEL,

VU l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics et à la procédure adaptée,

VU le dossier des études DIAG-ESQ remis le 16 septembre 2025, puis complété les 25 septembre, 14 octobre et 4 novembre,

VU le dossier des études APS remis le 16 février 2026,
VU la réunion de présentation de l'APS du 04 mars 2026,

VU le dossier des études APD remis le 26 août 2026,
VU la réunion de présentation de l'APD du 7 octobre 2026,
VU la présentation de l'APD par l'architecte ATELIER 56S faite au Conseil municipal le 26 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261007-DE

Considérant l'intérêt majeur que représente ce projet pour la pérennité de l'école publique de GLOMEL et l'avenir de la commune ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour (Armelle RENAUD n'a pas souhaité prendre part au vote) :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif pour la démolition-construction-reconstruction du groupe scolaire Bod Lann ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel d'opération évalué à 2 018 700 € HT (valeur 02/2026) ;
- **DIT** que la consultation des entreprises pour l'ensemble des lots sera traitée en marchés à procédure adaptée avec attribution des marchés en lots séparés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement des entreprises retenues et toutes pièces relatives à la gestion de ces marchés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire et tous documents relatifs au projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de toutes les subventions susceptibles d'être allouées ;
- **DIT** que les dépenses relatives à l'opération seront inscrites à la section d'investissement du budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Pascal LE GALL

Bernard TRUBUILT

Affiché en Mairie le 06/11/2026
Transmis en Préfecture le 12/11/2026